

# 00 Plan Local d'Urbanisme

Labéjan - Sud

## Zonage réglementaire

ARRET en CM le 02/07/2018

**Zonage réglementaire**

**Zones urbaines**

- Ua : Zones urbaines à vocation dominante d'habitat - Secteur du centre-bourg ancien
- Ub : Zones urbaines à vocation dominante d'habitat - Secteurs d'extensions du centre-bourg ancien et hameaux
- Uc : Zones urbaines à vocation dominante d'habitat - Quartier Hilet, limité à l'évolution de l'existant
- Ue : Zones urbaines à vocation dominante d'équipement

**Zones à urbaniser**

- Au : Zones à urbaniser à vocation dominante d'habitat ouverts à l'urbanisation à court terme
- 2Au : Zones à urbaniser à vocation dominante d'habitat, ouvertes à l'urbanisation à moyen et long terme

**Zones agricoles**

- A : Zones agricoles
- Ap : Zones agricoles préservées où tout bâtiment (y compris à usage agricole) est interdit
- Aaa : Constructions dispersées dans la zone agricole - Bâtiments liés à une exploitation agricole; évolution possible
- N : Constructions dispersées dans la zone agricole - Bâtiments liés à une habitation isolée, seules les extensions et annexes sont autorisées

**Zones naturelles**

- Ni : Zones naturelles, souvent boisées
- Ni- : Zones naturelles concernées par le risque inondation

**Prescriptions**

- Emplacement réservé
- Élément paysager remarquable - Espace aquatique (Frame verte et bleue)
- Élément paysager remarquable - Espace boisé (Frame verte)
- Resil de 75 m lié aux infrastructures de transport
- Élément paysager remarquable
- Cours d'eau le long desquels s'applique un rict (cf. règlement écoré)
- Élément paysager remarquable - Espace aquatique (Frame verte et bleue)
- Monument historique inscrit
- Périphérie de 500 m autour d'un monument historique inscrit ou classé

Sources : DGFIP, Cadastre  
Projection : RGF93 Lambert  
Échelle : 1 : 5 000

